

03 MARS 2020

Bureau du Courrier

## Conseil d'Administration

**Séance du vendredi 21 février 2020 à 11h**

**D. 01-2020**

**Aujourd'hui vendredi 21 février 2020 à 11h**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

### **Monsieur Fabien ROBERT- Président**

Etaient présent-e-s :

Mmes Estelle GENTILLEAU, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW  
MM. Fabien ROBERT, Bertrand FLEURY, Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Elisabeth TOUTON par Mme Emile KUZIEW, Mme Fabienne BUCCO par M. Bertrand FLEURY, Mme Claire JACQUET par M. Didier ARNAUDET, Mme Dominique IRIART par Mme Estelle GENTILLEAU, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO,

Etaient excusés, non représentés :

Mme Delphine JAMET, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, M. Benjamin PALETTE, Mme Marie SOUBEYROL

**Délibération D.01-2020 portant adoption du compte de gestion 2019 de l'EPCC- école supérieure des beaux-arts de Bordeaux**

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur les comptes remis par Madame l'Administratrice des Finances Publiques.

Vu le Compte de Gestion 2019 remis par Madame l'Administratrice des Finances Publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2019 et les dépenses et recettes au 31 décembre 2019 ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2019 établi au regard du compte susmentionné ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice ;

Vu les documents annexés à la présente « résultats budgétaires de l'exercice 2019 de l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux » et « résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés de l'exercice 2019 de l'école supérieure des beaux-arts de Bordeaux » ;

Considérant que la comptabilité de l'Administratrice des Finances est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable au compte de gestion de Madame Danielle Molia pour l'exercice 2019 (document joint en annexe).

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 21 février 2020

P/EXPEDITION CONFORME

**M. Fabien ROBERT**

**Président**

03 MARS 2020

Bureau du Courrier

## Conseil d'Administration

**Séance du vendredi 21 février 2020 à 11h**

**D. 02-2020**

**Aujourd'hui vendredi 21 février 2020 à 11h**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux

### **Monsieur Fabien ROBERT- Président**

Etaient présent-e-s :

Mmes Estelle GENTILLEAU, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW  
MM. Fabien ROBERT, Bertrand FLEURY, Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Elisabeth TOUTON par Mme Emile KUZIEW, Mme Fabienne BUCCO par M. Bertrand FLEURY, Mme Claire JACQUET par M. Didier ARNAUDET, Mme Dominique IRIART par Mme Estelle GENTILLEAU, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO,

Etaient excusés, non représentés :

Mme Delphine JAMET, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, M. Benjamin PALETTE, Mme Marie SOUBEYROL

**Délibération D.02-2020 portant adoption du compte administratif 2019 de l'EPCC-école supérieure des beaux-arts de Bordeaux**

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des règles de la comptabilité publique M14 et à la suite de l'arrêté des comptes 2019, aux bilans et affectations réglementaires, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur le compte administratif de l'exercice budgétaire 2019 de notre établissement sous la forme synthétique ci-dessous, la version complète réglementaire étant jointe en annexe.

Les écritures comptables et résultats budgétaires sont en concordance avec ceux du Comptable du Trésor (délibération D.01-2020 précédente).

Le tableau ci-dessous fait état du résultat brut de l'exercice 2019, à savoir les recettes et dépenses réalisées sur l'année, sans reprise des résultats de l'exercice antérieur.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019			
	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT BRUT
section de fonctionnement	4 170 256,07	4 073 170,66	97 085,17
section d'investissement	100 298,25	60 764,93	39 533,32
soit un résultat brut pour l'exercice 2019			136 618,73

Le compte administratif 2018 faisait état d'un résultat brut de 37 150.87 €

Pour 2019 : un résultat net d'un montant de 97 085.17 € dégagé en fonctionnement, tout en prenant en charge nos obligations d'autofinancement (charges d'amortissement à hauteur de 100.298 €) et ce, pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive.

En investissement, seules les dépenses relatives à des renouvellements classiques de matériel compte tenu justement du haut niveau actuel des amortissements. Le site internet a connu une évolution notable et un investissement important est en cours pour le développement en version 2 du logiciel pédagogique. Par ailleurs, le développement du magasin est en cours, et l'a vu se doter de nouveaux matériels de prêt tels que des vidéoprojecteurs. Enfin, à noter, l'acquisition d'un véhicule d'occasion très utile pour tous les déplacements de nos étudiants et enseignants.

L'année 2019 voit un excédent d'investissement à hauteur de 39 533 €.

Les dotations d'investissement votées par la Ville de Bordeaux, soit 60 000 € à titre de dotation de base et 91 000 € dans le cadre de l'autonomisation des services informatiques, n'ont pas été versées en 2019, mais sont engagées et le seront en début d'année 2020.

Le tableau ci-après retrace les dépenses et recettes prévues et réalisées au titre de l'exercice 2019, chapitre par chapitre, en sections de fonctionnement et d'investissement.

fonctionnement							
dépenses		BP+DM 2019	réalisé 2019	recettes		BP+DM 2019	réalisé 2019
011	charges à caractère	504 674,00	476 086,26	c/6419 et 6459	cdg33 et autres rembt de frais	4 000,00	7 960,40
012	MS permanents	3 416 555,00	3 366 609,49	c/74748	subvention équilibre ville	3 140 000,00	3 217 000,00
c/65	dont logiciels et subvention café pomp	21 948,54	15 253,61	c/7067	droits d'inscription	179 767,00	212 158,80
c/66	pertes de change	120,00	14,78	c/70878	remboursements divers	45 996,00	59 307,85
c/67	bourses charges exceptionnelles	503 789,06	45 408,51	c/7388	taxe apprentissage	7 500,00	9 603,93
c/6811	amortissements	100 298,25	100 298,25	c/7472	région	115 000,00	115 000,00
c/6815	dotations provisions pour charges	69 500,00	69 500,00	c/74718	Etat	435 500,00	479 120,00
				c/7477	fonds européens	16 000,00	20 104,00
				c/74758	métropole	50 000,00	50 000,00
				c/7588	arrondis pasrau		1,09
<b>total</b>		<b>4 616 884,85</b>	<b>4 073 170,90</b>			<b>3 993 763,00</b>	<b>4 170 256,07</b>

résultat BRUT fonctionnement = recettes réalisées - dépenses réalisées = 97 085,17

**En dépenses :**

**Chapitre 11 :** Malgré l'inflation sensible subie sur les dépenses incompressibles et structurelles

investissement							
dépenses		BP + DM 2019	réalisé 2019	recettes		BP + DM 2019	réalisé 2019
c/2031	études	18 000,00	0,00	c/040	opérations amortissement	100 298,25	100 298,25
c/2051	concessions et droits similaires	37 298,00	10 911,08	c/13248	dotation ville	60 000,00	0,00
c/2181	agencements divers	40 000,00	0,00	c/13248	dotation ville // informatique	0,00	0,00
c/2182	matériel de transport	0,00	3 490,00				
c/2183	matériel informatique	60 000,00	7 750,54				
c/2184	meublier	23 150,86	1 252,80				
c/2188	autres matériels	100 000,25	37 360,51				
<b>total investissement</b>		<b>278 449,11</b>	<b>60 764,93</b>			<b>160 298,25</b>	<b>100 298,25</b>

résultat BRUT investissement = recettes réalisées - dépenses réalisées 39 533,32

(révision des contrats d'assurance, affranchissement, téléphone, contrats de maintenance), les dépenses ont été contenues grâce à une attention constante de tous les services. Les ateliers techniques notamment, ont été particulièrement attentifs à la mise en concurrence des fournisseurs, au suivi de leurs commandes et de leurs livraisons. Par ailleurs, le recrutement des techniciens (magasin, informatique, vidéo et son) a eu pour conséquence immédiate de geler les dépenses pour leurs ateliers respectifs, ce dernier trimestre de l'année 2019 leur ayant permis de prendre en main les outils, matériaux, locaux des ateliers pour des remaniements mineurs avant un programme général de mise à niveau des outils en 2020.

**Chapitre 12** : Les dépenses des charges de personnel ont été inférieures à celle prévues en BP en raison du décalage de calendrier sur plusieurs recrutements (intérim et effet de noria sur les postes) et d'un prévisionnel prudent au regard des évolutions des charges et coûts salariaux, évolutions de carrières dépendant des commissions paritaires du CDG33, et les prévisions prudentes des versements chômage et ce, sur l'ensemble des postes. Cette année 2019 a vu l'adhésion de l'EBABX à Pôle Emploi pour son assurance chômage. Ses effets sur le budget de la masse salariale se font déjà sentir en 2020, et seront entièrement effectifs en 2021. Le prévisionnel de la masse salariale 2020 tient compte de cette assurance qui permet ainsi d'être au plus juste dans les perspectives.

**C/67** : charges exceptionnelles, bourses d'aide au diplôme, bourse Erasmus et remboursements divers. C'est sur ce compte qu'est imputé le report des exercices précédents de fonctionnement.

**C/6818** : provisions, c'est sur ce compte que l'EBABX a provisionné fin 2019 pour les charges à venir sur le pavillon 2020 (recette versée en 2019 par l'Etat) et les charges de fonctionnement relatives à l'autonomisation informatique (recette versée en 2019 par la Ville).

#### **En recettes :**

**C/7067** : recette supérieure aux prévisions en raison notamment de l'augmentation des effectifs des cours publics et des étudiants.

**C/70878** : recette supérieure aux prévisions car proportionnelle aux projets et avances qui peuvent être réalisées par l'école (ex. la convention avec la ville de Floirac pour les cours publics ; participation des étudiants aux voyages, remboursement d'assurance, partenariats du Pavillon)

**C/7388** : taxe d'apprentissage : effort soutenu pour cette campagne 2019 avec des résultats supérieurs à ceux de l'année précédente.

**C/74718** : la dotation de la métropole et celles de la Ville sont conformes à leurs engagements ; certaines dotations de l'Etat versées en anticipation de l'année 2020 font que les recettes sont supérieures à celles prévues au budget. Il conviendra de les geler pour reports dans la réalisation du budget 2020.

Le tableau ci-après présente les résultats cumulés de l'exercice 2019, avec les reports à effectuer en DM1 sur 2020, objet de la délibération D.03-2020 qui suit.

	recettes		dépenses		solde à reporter sur 2020
	recettes exercice 2019	reports exercice 2018	dépenses exercice 2019	dépenses rattachées à reporter sur 2020	
section fonctionnement	4 170 256,07	498 569,31	4 073 170,90		595 654,48
section investissement	100 298,25	118 150,86	60 764,93	12 300,00	145 384,18
résultat cumulé					741 038,90

Le résultat cumulé en section de fonctionnement présente un solde positif d'un montant de 595 654.48 € et représente notre capacité d'autofinancement pour 2020. Outre les dépenses liées à l'amortissement du matériel, il permettra également de financer des opérations qui ne l'ont pas été en 2019.

Le résultat cumulé en section d'investissement présente un solde positif de 145 384.18 €. Il sera affecté en ressources pour les investissements 2020 qui se limiteront cette année encore, à un renouvellement normal du matériel et mise à niveau de nos ateliers investis par les nouveaux techniciens, notamment au niveau informatique car les premiers achats conséquence de notre autonomisation dans ce domaine devraient être mise en œuvre.

Ce compte administratif 2019 reflète une nouvelle fois la grande attention portée toute l'année sur les dépenses de fonctionnement qu'elles soient structurelles ou pédagogiques grâce à la dynamique poursuivie par toutes les équipes.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur l'adoption de ce compte administratif 2019.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 21 février 2020

P/EXPEDITION CONFORME

**M. Fabien ROBERT**

Président

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

03 MARS 2020

Bureau du Courrier

03 MARS 2020

Bureau du Courrier

## **Conseil d'Administration**

**Séance du vendredi 21 février 2020 à 11h**

**D.04-2020**

**Aujourd'hui vendredi 21 février 2020 à 11h**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

### **Monsieur Fabien ROBERT- Président**

Etai<sup>ent</sup> présent-e-s :

Mmes Estelle GENTILLEAU, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW  
MM. Fabien ROBERT, Bertrand FLEURY, Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET,

Etai<sup>ent</sup> représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Elisabeth TOUTON par Mme Emile KUZIEW, Mme Fabienne BUCCO par M. Bertrand FLEURY, Mme Claire JACQUET par M. Didier ARNAUDET, Mme Dominique IRIART par Mme Estelle GENTILLEAU, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO,

Etai<sup>ent</sup> excusés, non représentés :

Mme Delphine JAMET, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, M. Benjamin PALETTE, Mme Marie SOUBEYROL

**Délibération D.04-2020 portant création d'une commission d'attribution de bourses et aides pour les mobilités internationales étudiantes**

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans sa circulaire NOR MICB1924464C du 30 août 2019, le Ministère de la Culture a octroyé aux écoles d'art des crédits d'aide à la mobilité internationale étudiante et a défini les modalités d'attribution de ces bourses. Par ailleurs, certains étudiants ne sont éligibles à aucun dispositif public de soutien à la mobilité internationale et l'école est amenée à apporter une aide ponctuelle à ces étudiants.

En conséquence, conformément à ces instructions ministérielles, il convient de mettre en place une commission interne à l'école en charge d'examiner :

- d'une part, les demandes de bourses d'aide à la mobilité des étudiants titulaires d'une bourse sur critères sociaux suivant les critères fixés par le Ministère de la Culture,
- et d'autre part, de se prononcer sur d'éventuels soutiens à des étudiants sur des mobilités non soutenues par d'autres dispositifs publics.

Cette commission aura en charge :

- L'examen des candidatures des étudiants, de leur projet, et de leur situation personnelle et la décision d'attribution des bourses au regard des critères sociaux conformément aux instructions du Ministère de la culture, et dans la limite des crédits versés par le Ministère de la culture ;
- La décision d'attribution d'aides spécifiques (aide au transport, prise en charge directe, dotation spécifique etc..) au regard de différents critères tels que la durée du séjour, le coût de la vie dans le pays d'accueil, la distance, le montant des frais de déplacement etc..

Composition de la commission :

- direction de l'établissement,
- représentants des enseignants élus du Conseil pédagogique scientifique et de la vie étudiante (CPSVE),
- représentants des étudiants élus du CPSVE issus des plateformes et parcours dans lesquels les étudiants demandeurs sont inscrits.
- Responsable des relations internationales

Fonctionnement de la commission :

Elle sera réunira au minimum 2 fois par an pour l'examen des dossiers, aux mois de juillet et décembre.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal sera établi et signé par le Directeur. Il permettra la mise en œuvre des aides et sera fourni comme pièce justificative à l'appui des paiements des aides aux étudiants concernés.

Un récapitulatif des aides accordées aux étudiants sera transmis pour information au Conseil d'Administration chaque année.

Les bourses et aides versées aux étudiants seront imputées sur les crédits de l'exercice en cours.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur cette proposition.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 21 février 2020

P/EXPEDITION CONFORME

**M. Fabien ROBERT**

**Président**

## **Conseil d'Administration**

**Séance du vendredi 21 février 2020 à 11h**

**D. 03-2020**

**Aujourd'hui vendredi 21 février 2020 à 11h**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

### **Monsieur Fabien ROBERT- Président**

Etaient présent-e-s :

Mmes Estelle GENTILLEAU, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW  
MM. Fabien ROBERT, Bertrand FLEURY, Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Elisabeth TOUTON par Mme Emile KUZIEW, Mme Fabienne BUCCO par M. Bertrand FLEURY, Mme Claire JACQUET par M. Didier ARNAUDET, Mme Dominique IRIART par Mme Estelle GENTILLEAU, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO,

Etaient excusés, non représentés :

Mme Delphine JAMET, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, M. Benjamin PALETTE, Mme Marie SOUBEYROL

**Délibération D.03-2020 portant Décision Modificative n°1 (DM1) du budget de l'exercice 2020 de l'EPCC-école d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux**

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

À la suite de l'adoption du compte administratif de notre établissement, et conformément aux règles de la comptabilité publique M14, la présente DM a pour objet :

- d'intégrer sur l'exercice 2020 les résultats et reports de l'exercice 2019 ;

Le tableau (chiffres à vérifier avec CDG) ci-après reprend l'ensemble des opérations, la maquette officielle de la DM conforme aux normes comptables de la comptabilité publique étant jointe à la présente délibération en annexe.

dépenses			recettes		
<b>section de fonctionnement</b>					
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
c/678	charges exceptionnelles	595 654,48	c/002	résultat de fonctionnement reporté	595 654,48
<b>total</b>		<b>595 654,48</b>			<b>595 654,48</b>
<b>section investissement</b>					
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
c/2051	logiciels	20 000,00	c/001	excédent d'investissement reporté	145 384,18
c/2181	agencements divers	30 000,00			
c/2183	matériel informatique	30 000,00			
c/2184	meublé	15 384,18			
c/2188	autres matériels	50 000,00			
<b>total</b>		<b>145 384,18</b>			<b>145 384,18</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

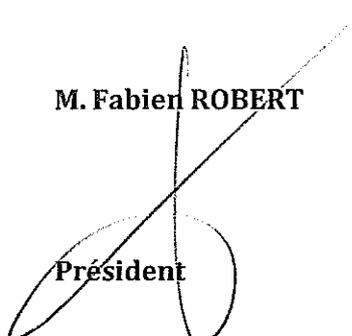
**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 21 février 2020

P/EXPEDITION CONFORME

**M. Fabien ROBERT**

**Président**



03 MARS 2020

Bureau du Courrier

## Conseil d'Administration

Séance du vendredi 21 février 2020 à 11h

**D. 05-2020**

**Aujourd'hui vendredi 21 février 2020 à 11h**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

### **Monsieur Fabien ROBERT- Président**

Etaient présent-e-s :

Mmes Estelle GENTILLEAU, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW  
MM. Fabien ROBERT, Bertrand FLEURY, Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Elisabeth TOUTON par Mme Emile KUZIEW, Mme Fabienne BUCCO par M. Bertrand FLEURY, Mme Claire JACQUET par M. Didier ARNAUDET, Mme Dominique IRIART par Mme Estelle GENTILLEAU, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO,

Etaient excusés, non représentés :

Mme Delphine JAMET, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, M. Benjamin PALETTE, Mme Marie SOUBEYROL

<b>Délibération D.05-2020 portant participation ou remboursement à des étudiants pour des mobilités internationales</b>
---

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour le deuxième semestre de l'année universitaire 2019-2020 des voyages d'études et mobilités étudiantes sont programmés nécessitant de fixer des modalités de participations des étudiants à ces voyages, ainsi que des remboursements de frais à ces étudiants.

Voyage d'étude à Glasgow, du 30 avril au 9 mai 2020, 17 étudiants inscrits de 1<sup>er</sup> cycle. L'école prenant en charge toutes les réservations de transports et hébergements, il est proposé une participation étudiante de 200 € qui représente environ 40 % du cout total du voyage par étudiant.

Voyage à Cluj (Roumanie) pour une exposition en partenariat avec les étudiants de l'école d'art de Cluj. Sont concernés 2 étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.

L'EBABX assume les charges de transports en direct ; l'école d'art de Cluj assure l'hébergement de nos étudiants ;

Il est proposé de prendre en charge les frais de production de l'exposition pour laquelle les étudiants ont fait des dépenses anticipées pour y travailler, pour un montant de 250 €. Un versement à Esther Sauzet qui a assumé le paiement sera effectué sur justificatif.

Voyage à Milan fin février 2020, pour 4 étudiants de second cycle.

L'école prenant en charge toutes les réservations de transports et hébergements, il est proposé une participation étudiante de 100 € qui représente environ 40 % du cout total du voyage par étudiant.

Echange avec l'Ecole des Beaux Arts de Budapest, pour lequel 3 étudiants ont engagés des frais pour des achats de matériaux hors commande et fournisseurs de l'EBABX, utilisés pour ce workshop, et qu'il convient de leur rembourser sur présentation des justificatifs.

Il s'agit de :

Benoit Barsacq pour un montant de 168,80 €

Romain Rivière pour un montant de 86 €

Jules Cartier pour un montant de €

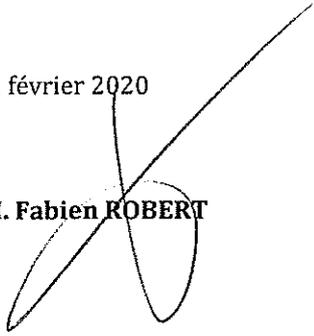
En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 21 février 2020

P/EXPEDITION CONFORME

**M. Fabien ROBERT**



03 MARS 2020

Bureau du Courrier

## Conseil d'Administration

**Séance du vendredi 21 février 2020 à 11h**

**D. 07-2020**

**Aujourd'hui vendredi 21 février 2020 à 11h**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

### **Monsieur Fabien ROBERT- Président**

Etaient présent-e-s :

Mmes Estelle GENTILLEAU, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW

MM. Fabien ROBERT, Bertrand FLEURY, Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Elisabeth TOUTON par Mme Emile KUZIEW, Mme Fabienne BUCCO par M. Bertrand FLEURY, Mme Claire JACQUET par M. Didier ARNAUDET, Mme Dominique IRIART par Mme Estelle GENTILLEAU, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO,

Etaient excusés, non représentés :

Mme Delphine JAMET, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, M. Benjamin PALETTE, Mme Marie SOUBEYROL

**Délibération D.07-2020 portant modification des conditions de mobilités étudiantes à Fukuoka dans le cadre de notre convention**

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre convention de partenariat avec la Kuysu Shanguyo University de Fukuoka, les étudiants ont la possibilité de rester au Japon entre 3 et 5 mois.

Nous avons délibéré pour une participation de l'école de soutien à cette mobilité de 400 € / mois, sur une période de 3 mois.

Il est aujourd'hui proposé d'étendre cette période et soutien entre 3 et 5 mois, avec le versement de la bourse mensuelle de 400 €, adaptée à la durée du séjour, projet de l'étudiant, extension des conditions d'accueil de la part de notre partenaire et aux moyens inscrits au budget primitif de l'EBABX.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 21 février 2020

P/EXPEDITION CONFORME

**M. Fabien ROBERT**

**Président**

## **Conseil d'Administration**

**Séance du vendredi 21 février 2020 à 11h**

**D. 08-2020**

**Aujourd'hui vendredi 21 février 2020 à 11h**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

**Monsieur Fabien ROBERT- Président**

Etaient présent-e-s :

Mmes Estelle GENTILLEAU, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW  
MM. Fabien ROBERT, Bertrand FLEURY, Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Elisabeth TOUTON par Mme Emile KUZIEW, Mme Fabienne BUCCO par M. Bertrand FLEURY, Mme Claire JACQUET par M. Didier ARNAUDET, Mme Dominique IRIART par Mme Estelle GENTILLEAU, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO,

Etaient excusés, non représentés :

Mme Delphine JAMET, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, M. Benjamin PALETTE, Mme Marie SOUBEYROL

03 MARS 2020

Bureau du Courrier

**Délibération n°08-2020 portant actualisation des délégations de signatures suite au recrutement d'une assistante d'administration pédagogique**

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le bon fonctionnement quotidien de l'EBABX dans tous ses actes pédagogiques, administratifs et de communication impose un certain nombre de délégations de signatures des personnes ayant autorité vers d'autres personnels.

Le recrutement de Madame Nawal Daliaoui en remplacement de Madame Marie Françoise Guennoc au poste d'assistante d'administration pédagogique nous invite à modifier en conséquence le tableau des délégations de signatures joint (en couleur dans l'annexe de la D.08-2020)

L'ensemble des autres délégations est sans modification

L'Annexe jointe rappelle l'ensemble de ces délégations et la présente modification.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 21 février 2020

P/EXPEDITION CONFORME

**M. Fabien ROBERT**

**Président**

Annexe D.08-2020 – Délégations permanentes de signatures

Nature du document	Signataire de droit	Délégués
Contrat salarié permanent / avenant	F.Robert	-
Contrat salarié non permanents / avenant	F.Robert	D.Pasqualini – H.Alexandre
Contrat honoraires	D.Pasqualini	H.Alexandre
Convention partenariat / avenant	D.Pasqualini	H.Alexandre
Accord devis	D.Pasqualini	H.Alexandre – M.Joanne
Bon de commande	D.Pasqualini	H.Alexandre – M.Joanne
Facture	D.Pasqualini	H.Alexandre – M.Joanne
Mandat	D.Pasqualini	H.Alexandre – M.Joanne
Titre de recettes	D.Pasqualini	H.Alexandre – M.Joanne
Certificat administratif	D.Pasqualini	H.Alexandre – M.Joanne
Courrier à élu / personnalité	D.Pasqualini	H.Alexandre
Courrier à fonctionnaire pour suivi dossier	D.Pasqualini	H.Alexandre – A.Neve - M.Joanne
Emplois du temps des personnels	D.Pasqualini	H.Alexandre – A.Neve – M.Joanne
Ordre de mission	D.Pasqualini	H.Alexandre
Remboursement ordre de mission	D.Pasqualini	H.Alexandre – M.Joanne – D.Menaut
Rapport entretien d'évaluation	D.Pasqualini	H.Alexandre – A.Neve – M.Joanne
Autorisations exceptionnelles d'absences ou de congés	D.Pasqualini	H.Alexandre – A.Neve – M.Joanne
Avis pour autorisation cumul d'activité	D.Pasqualini	H.Alexandre – A.Neve – M.Joanne
Réponses candidatures spontanées et recrutements	D.Pasqualini	H.Alexandre – A.Neve – M.Joanne
Tous documents concernant la régie d'avances	D.Menaut	R.Helvajjian
Tous documents concernant la régie de recettes ens. sup.	D.Menaut	L.Cluzeau
Tous documents concernant la régie d'avance internationale	R.Helvajjian	A.Neve
Tous documents concernant la régie de recettes cours publics	L.Cluzeau	R.Helvajjian
Diplômes	D.Pasqualini	A.Neve
Feuille d'évaluation des étudiants	D.Pasqualini	A.Neve
Courriers divers aux étudiants	D.Pasqualini	A.Neve – AG.Coomber
Courriers divers aux candidats étudiants	D.Pasqualini	A.Neve – AG.Coomber

Annexe D.08-2020 – Délégations permanentes de signatures

Certificats divers dont scolarité	D.Pasqualini	A.Neve – AG.Coomber – N.Daliaoui – D.Menaut
Documents Erasmus	D.Pasqualini	A.Neve – AG.Coomber – R.Helvajjian
Conventions de stages étudiants	D.Pasqualini	A.Neve – AG.Coomber – R.Helvajjian (international)

03 MARS 2020

Bureau du Courrier

## **Conseil d'Administration**

**Séance du vendredi 21 février 2020 à 11h**

**D. 09-2020**

**Aujourd'hui vendredi 21 février 2020 à 11h**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

### **Monsieur Fabien ROBERT- Président**

Etai<sup>ent</sup> présent-e-s :

Mmes Estelle GENTILLEAU, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW

MM. Fabien ROBERT, Bertrand FLEURY, Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET,

Etai<sup>ent</sup> représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Elisabeth TOUTON par Mme Emile KUZIEW, Mme Fabienne BUCCO par M. Bertrand FLEURY, Mme Claire JACQUET par M. Didier ARNAUDET, Mme Dominique IRIART par Mme Estelle GENTILLEAU, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO,

Etai<sup>ent</sup> excusés, non représentés :

Mme Delphine JAMET, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, M. Benjamin PALETTE, Mme Marie SOUBEYROL

**Délibération D.09-2020 portant modification et rappel des modalités de recrutement d'agents vacataires à l'EBABX**

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D.26-2017 du 7 novembre 2017, vous avez délibéré pour définir les modalités de recrutement d'agents vacataires à l'EBABX.

Après 2 années de fonctionnement et la publication d'un texte modificatif en 2019, il convient d'actualiser cette délibération tout en rappelant les principes.

Dans le cadre de ses missions liées à l'enseignement supérieur d'une part et aux cours publics destinés aux amateurs d'autre part, l'EBABX est amenée à recruter des vacataires dans les conditions suivantes :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement,
- rémunération attachée à l'acte.

En l'occurrence, il s'agit des modèles vivants et des intervenants et invités dans le cadre de l'ensemble des formations proposées par l'établissement.

Il convient donc d'autoriser le Président à effectuer ces recrutements selon les modalités ci-dessous :

Objet du recrutement	Montant brut de la rémunération
<i>modèle vivant</i> , pose en cours des cours publics ou cursus enseignement supérieur	20 € brut/heure
<b>Interventions en enseignement supérieur et auprès des cours publics :</b>	
Conférence seule	250 € brut
½ journée d'intervention (workshop, rencontre auprès des étudiants ou des élèves des cours publics)	150 € brut
1 à 3 jours d'intervention, conférence, workshop, rencontre auprès des étudiants ou des élèves de cours publics, suivi de diplômes	300 € brut/jour
à partir de 4 jours d'intervention, conférence, workshop, rencontre auprès des étudiants ou des élèves de cours publics, suivi de diplômes	250 € brut/jour
intervention en collectif, par intervenant, quelle que soit la durée de l'intervention	200 € brut/jour
A la demande de la direction générale, en raison de la notoriété de l'artiste invité ou de la spécificité d'un intervenant, un tarif journalier exceptionnel pourra être appliqué, sans pouvoir excéder 500 € brut/jour.	

Les frais de déplacement, de séjour et d'hébergement des modèles vivants et des intervenants pour les cours publics ne sont pas pris en charge par l'école.

Les frais de déplacement des intervenants du cursus enseignement supérieur sont pris en charge à frais réel, remboursés à l'intervenant sur la base du tarif 2<sup>ème</sup> classe pour le train (et par exception en 1<sup>ère</sup> classe après accord de la direction ou si le tarif 1<sup>ère</sup> classe est inférieur ou égal à celui de la 2<sup>ème</sup> classe) et de la classe économique la moins onéreuse pour l'avion. Dans tous les cas, le remboursement intervient sur présentation des justificatifs et ne peut dépasser la somme engagée par l'intervenant. De manière dérogatoire, l'intervenant peut utiliser son véhicule personnel après accord de la direction de l'EBABX. Dans ce cas-là, le montant du remboursement est déterminé à l'aide du calculateur d'itinéraires sur internet [www.mappy.com](http://www.mappy.com) selon les critères suivants :

- Type de véhicule : « voiture de taille moyenne » ;
- Trajet le plus court ;
- Type de carburant selon le type de véhicule, sur présentation d'une copie de la carte grise.

Le remboursement des frais de péage se fera sur la base des justificatifs originaux fournis par l'intervenant.

Les frais d'hébergement sont pris en charge directement par l'école, dans un hôtel de son choix. Après accord de la direction de l'école, à la demande de l'intervenant, notamment pour un séjour supérieur à 2 nuitées, un hébergement plus économique, type airbnb peut être remboursé à l'intervenant, sur présentation de justificatif, et sans dépasser la somme engagée par l'intervenant. Lorsque les frais de repas sont avancés par l'intervenant, ils sont remboursés au montant du forfait applicable en métropole, soit 17,50 €, sans justificatif ; avec un repas en cas d'intervention journalière + un repas du soir si nuitée). Il n'y a pas de versement d'indemnité lorsque l'intervenant est logé ou nourri gratuitement.

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, d'autoriser le Président, à recruter des vacataires selon les conditions exposées ci-dessus.

### **Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 21 février 2020

P/EXPEDITION CONFORME

**M. Fabien ROBERT**

**Président**

## **Conseil d'Administration**

**Séance du vendredi 21 février 2020 à 11h**

**D.06-2020**

**Aujourd'hui vendredi 21 février 2020 à 11h**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation

### **Monsieur Fabien ROBERT- Président**

Etaient présent-e-s :

Mmes Estelle GENTILLEAU, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW

MM. Fabien ROBERT, Bertrand FLEURY, Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Elisabeth TOUTON par Mme Emile KUZIEW, Mme Fabienne BUCCO par M. Bertrand FLEURY, Mme Claire JACQUET par M. Didier ARNAUDET, Mme Dominique IRIART par Mme Estelle GENTILLEAU, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO,

Etaient excusés, non représentés :

Mme Delphine JAMET, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, M. Benjamin PALETTE, Mme Marie SOUBEYROL

**Délibération n°06-2020 portant modification de la représentation enseignante au CPSVE**

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 17 décembre 2019, le CA de l'EBABX a adopté une modification de la représentation étudiante au CPSVE conforme aux nouvelles attentes et organisations pédagogiques des cycles 1 et 2 (D.32-2019) ;

Lors de sa séance du 14 janvier 2020, le Conseil pédagogique a souhaité unanimement voir évoluer la représentation enseignante sur les mêmes bases que la représentation étudiante, à savoir par cooptation au sein des Parcours (1<sup>er</sup> cycle) et Plateformes (2<sup>nd</sup> cycle) avec pour chacun un titulaire et un suppléant.

Avec cette modification et en référence à l'organigramme de l'établissement, la composition du CPSVE deviendrait donc la suivante :

*Le Conseil pédagogique, scientifique et de la vie étudiante de l'EPCC est composé :*

- *du directeur, président*
- *du secrétaire général*
- *de la directrice des études*
- *de la directrice des ressources*
- *pour la représentation étudiante d'1 représentant titulaire et 1 suppléant pour représenter chaque Parcours (1<sup>er</sup> cycle) et chaque Plateforme (second cycle) cooptés par les étudiants des Parcours et Plateformes pour une période d'un an allant des mois de novembre à novembre de l'année N+1*
- *pour la représentation enseignante 1 représentant titulaire et 1 suppléant pour représenter chaque Parcours (1<sup>er</sup> cycle) et chaque Plateforme (second cycle) cooptés par les enseignants des Parcours et Plateformes pour une période de 3 ans renouvelable des mois de novembre à novembre de l'année N+3*
- *pour la représentation des techniciens d'ateliers 1 représentant titulaire et 1 suppléant cooptés par les techniciens d'ateliers pour une période de 3 ans renouvelable des mois de novembre à novembre de l'année N+3*

Les prochaines cooptations se tiendront au mois de novembre 2020, échéance des mandats de tous les représentants actuels au CPSVE

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 21 février 2020

P/EXPEDITION CONFORME

**M. Fabien ROBERT**

**Président**

03 MARS 2020

Bureau du Courrier

## **Conseil d'Administration**

**Séance du vendredi 21 février 2020 à 11h**

**D. 10-2020**

**Aujourd'hui vendredi 21 février 2020 à 11h**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

### **Monsieur Fabien ROBERT- Président**

Etaient présent-e-s :

Mmes Estelle GENTILLEAU, Arielle PIAZZA, Emilie KUZIEW

MM. Fabien ROBERT, Bertrand FLEURY, Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Cyriaque MONIEZ, Didier ARNAUDET,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Nicolas FLORIAN par M. Fabien ROBERT, Mme Elisabeth TOUTON par Mme Emile KUZIEW, Mme Fabienne BUCCO par M. Bertrand FLEURY, Mme Claire JACQUET par M. Didier ARNAUDET, Mme Dominique IRIART par Mme Estelle GENTILLEAU, M. Sébastien VONIER par M. Jean Charles ZEBO,

Etaient excusés, non représentés :

Mme Delphine JAMET, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, M. Benjamin PALETTE, Mme Marie SOUBEYROL

**Délibération D.10-2020 portant modification et rappel des modalités d'attribution des indemnités de frais de déplacement temporaire des agents et administrateurs de l'EPCC Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux**

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D.05-2016 du 24 mars 2016, vous avez délibéré pour définir les modalités d'attribution des indemnités de frais de déplacement temporaire des agents et administrateurs de l'école supérieure des beaux arts de Bordeaux.

Après 4 années de fonctionnement et après la publication de textes modificatifs en 2019, il convient d'actualiser cette délibération tout en rappelant les principes.

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°90-437 du 28 mai 1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Il convient de préciser les modalités d'indemnisation des frais de déplacement temporaire des administrateurs, des agents, des collaborateurs occasionnels et des intervenants extérieurs.

Ces principes résultent des décrets sus-visés et sont octroyés pour pallier les frais supplémentaires qu'un agent est amené à exposer lors de son déplacement, dans le respect des montants maximum réglementaires sans pour autant conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

#### **Administrateur et agent en mission, en métropole et à l'étranger :**

Un agent en mission est un agent muni d'un ordre de mission, qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative (la métropole de Bordeaux) et hors de sa résidence familiale.

Il peut bénéficier de différentes indemnités :

- **ses frais de déplacement** sont pris en charge directement par l'EBABX qui réserve, engage et mandate la dépense correspondante. A titre dérogatoire et après autorisation de la direction, il peut utiliser une voiture de service qui ne donne lieu à aucune indemnisation ; ou son véhicule personnel pour lequel il bénéficiera des indemnités kilométriques selon le barème en vigueur et du remboursement des frais de péage engagés à l'appui des justificatifs, le tout sur présentation de la carte grise du véhicule.
- **ses frais d'hébergement** peuvent être pris en charge directement par l'EBABX qui réserve, engage et mandate la dépense correspondante. Quand l'agent réserve et règle son hébergement, son remboursement sera fait sur présentation des justificatifs, avec les plafonds suivants : 125 € pour une nuitée (avec petit déjeuner) lorsque l'agent est en mission à Paris ; 100 € dans une ville de + de 200 000 ha ; 80 € dans les autres villes de province.
- **ses frais de repas** sont remboursés forfaitairement à 17,50 € euros par repas, sans justificatifs, pour 2 repas maximum par jour en fonction des horaires de départ et retour de mission.
- **toute autre dépense** : entrée exposition, déplacement intra muros, stationnement, taxi, etc... est remboursée sur justificatif et autorisation préalable de la direction pour les dépenses importantes.

Toute dépense devant donner lieu à un remboursement au-delà de ces plafonds doit faire l'objet d'une autorisation formelle préalable de la direction.

**Avance** : pour une mission supérieure à 3 jours, l'agent peut faire une demande d'avance de frais auprès de la direction au moins 10 jours avant le départ. Elle ne pourra excéder 75% du montant estimatif des dépenses à engager par l'agent et devra être régularisée au plus tard 5 jours après le retour de la mission.

### **Formation et stage**

Dans le cas de formation obligatoire et/ou effectuée à la demande de l'employeur et/ou effectuée à la demande de l'agent et validée par l'employeur, si l'organisme de formation ne le prend pas en charge et hors formation CNFPT, le stagiaire peut bénéficier des indemnités selon les mêmes modalités que pour un agent en mission.

### **Concours et examen**

Les frais de déplacement de l'agent sont pris en charge 1 fois dans l'année (1 épreuve écrite, 1 épreuve orale), si les épreuves se déroulent hors de sa résidence administrative (Métropole bordelaise) et familiale et sur présentation de justificatifs.

### **Collaborateurs occasionnels et invités de l'EBABX :**

Les frais de déplacement et d'hébergement éventuels sont pris en charge et/ou remboursés selon les modalités de la délibération D.09-2020 du 21 février 2020.

**Membres de jury de diplôme**

Leurs frais de déplacement, hébergement et de séjour sont remboursés selon les mêmes modalités que les frais de mission des agents de l'EBABX.

**Candidat à un recrutement à l'EBABX**

Il peut être décidé de prendre en charge les frais de déplacement des candidats non résidant dans le département de la Gironde se présentant à un entretien de recrutement pour un poste à l'EBABX, à compter du 2<sup>ème</sup> entretien, sur la base du tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe, sauf autorisation particulière expresse de la direction.

**Étudiants**

Les modalités de prise en charge de leurs déplacements restent soumises à la délibération D.21-211 du 15 décembre 2011.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces dispositions.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 21 février 2020

P/EXPEDITION CONFORME

**M. Fabien ROBERT**

**Président**

